

ASSOCIATION SELIDAIRE
109 rue Gabriel Péri
54110 VARANGEVILLE

Septembre 2011,

Objet : Recensement des propriétaires

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier situé sur le territoire des communes de Varangéville ou Saint Nicolas de Port plus précisément dans le périmètre d'influence de la nouvelle exploitation de la mine de sel de Varangéville.

Notre association « SELIDAIRE » s'est fixée pour principal but de demander pour cette nouvelle exploitation, l'application du code minier qui oblige les exploitants de la mine qui exploitent sous des maisons ou à proximité de celles-ci à provisionner sous la forme d'une caution les sommes nécessaires aux éventuelles dédommagements des propriétaires en cas de dégâts sur les maisons concernées.

Nous avons organisé à plusieurs reprises des réunions d'information sur la mise en œuvre de cette caution. Nous avons également engagé les premières discussions entre « SELIDAIRE » et les avocats de la Compagnie des Salins du Midi et Salines de l'Est.

Nous savons que dans le cas d'un traitement judiciaire de notre dossier, **seuls les adhérents à notre association pourront bénéficier de la prise en charge de leur dossier par l'avocat de SELIDAIRE**. Bien évidemment, il est également possible pour les propriétaires d'engager individuellement une procédure, mais nous pensons que dans notre cas précis l'union des propriétaires est un gage de réussite.

Aussi, nous avons décidé de vous adresser le présent courrier pour vous expliquer que notre association recense les propriétaires désireux de demander la constitution d'une caution financière pouvant être rapidement débloquée en cas de dommages sur leurs maisons.

Ce recensement permettra aux avocats ou au juge de déterminer le montant de la caution, c'est pourquoi, notre association **ne sera plus en mesure de demander** une augmentation du montant de la future caution après le dépôt de notre dossier.

Si vous souhaitez pouvoir bénéficier de notre demande collective de cautionnement vous devez adhérer à l'association « SELIDAIRE » qui ne prendra en charge que les intérêts de ses adhérents. Pour cela, vous devez simplement remplir le formulaire d'adhésion joint au présent courrier accompagné de votre cotisation qui est de 15 euros pour 2011.

Vous pouvez soit nous envoyer votre adhésion par la poste ou la déposer à l'adresse de l'association : 109 rue Gabriel Péri 54110 Varangéville.

Nous avons fixé au lundi 31 octobre 2011 la date limite du présent recensement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.selidaire-varan.fr>

Séolidairement,

Pour le bureau de l'association,
Le président de « SELIDAIRE » - M. JACQUET